

Questions orales

● (1420)

Le député parle de la violence à Toronto, madame le Président. J'estime que les programmes comme l'assurance-chômage, les programmes de création d'emplois à frais partagés et les autres mesures de protection établies par le gouvernement libéral au cours des années ont assuré une certaine stabilité, une stabilité sociale que nous envient bien d'autres pays, y compris nos voisins du Sud. Tels ont été les effets de ces programmes, mais le gouvernement ne s'est jamais contenté du statu quo. Nous voulons aller toujours plus loin. S'il est possible d'apporter au régime d'autres modifications pour l'améliorer encore, nous le ferons certainement.

LES NOUVELLES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOI—LA DATE DE L'ANNONCE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, c'est justement parce que le gouvernement se dit prévoyant que je voudrais poser une question au premier ministre, étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absent.

De nouveau en fin de semaine et pour la troisième fois, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit à Saskatoon:

Le prochain discours du trône réserve de très bonnes nouvelles aux chômeurs du pays. M. Roberts a dit lors d'un colloque sur l'emploi que le discours exposera de nouvelles mesures d'emploi destinées principalement aux jeunes qui ont besoin d'expérience pour décrocher un emploi.

Quand connaissons-nous ces mesures? Pourquoi pas maintenant? Lorsque ces mesures seront mises en œuvre, les jeunes trouveront-ils immédiatement un emploi ou devront-ils attendre le début de la prochaine année financière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, selon les paroles mêmes que le député vient de citer, ces mesures seront annoncées dans le discours du trône. Comme les députés le savent, et comme nous le disons depuis au moins six mois, nous espérons commencer bientôt une nouvelle session.

M. McDermid: Depuis quatre ans.

M. Trudeau: Dès que l'opposition s'entendra pour adopter le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et celui sur la réorganisation du gouvernement...

M. McDermid: Quel farceur!

M. Trudeau: Madame le Président, je voudrais faire remarquer au chef de l'opposition, qui s'est plaint du manque de politesse des députés de ce côté-ci, qu'il devrait peut-être veiller à ce que ses propres députés soient un peu plus polis.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES AU PLUS TÔT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, un jeune Canadien sur cinq est sans emploi à l'heure actuelle, soit en tout 566,000 jeunes à qui le gouvernement dit de patienter jusqu'au prochain discours du trône. Étant donné que le chômage chez les jeunes joue autour de 20 p. 100 depuis environ six mois, pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour eux, et cela, dès maintenant? Le premier ministre sait que la Chambre est disposée à mettre ses travaux de côté pour débattre tout nouveau programme que le gouvernement a à proposer pour aider ces jeunes et cela, dès maintenant.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est justement là le problème avec le parti du député. Il veut mettre de côté des travaux, soit le débat du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, qui entraîneront pour le Canada des investissements de l'ordre de 33 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Cela représente beaucoup d'emplois. Au lieu de mettre de côté les travaux de la Chambre, au lieu de se défilier face à cela, pourquoi ne s'y met-il pas sérieusement?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ DE PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Ces deux ou trois dernières semaines, lui et moi nous sommes penchés sur le problème des chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage. Comme le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration prévoit que plus de 2,300 pêcheurs côtiers et travailleurs des usines de conditionnement de Terre-Neuve n'auront pas droit à l'assurance-chômage cette année parce qu'ils n'ont pas travaillé le nombre de semaines requis, que leur suggère-t-il de faire?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la question a déjà été posée à la Chambre à deux reprises, je crois. La réponse a peut-être échappé au député. J'ai dit que je discutais avec mes collaborateurs des initiatives spéciales à prendre pour résoudre le problème. Il y a différentes mesures que nous pouvons prendre et nous les étudions, comme je l'ai dit à la Chambre il y a une semaine ou deux. Il nous était difficile de choisir une ligne d'action avant que la saison de pêche se termine et que nous puissions constater l'étendue du problème.

LA SITUATION DES PERSONNES N'AYANT PAS DROIT À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, si le ministre veut répondre à la place du ministre des Finances, je n'y vois aucun inconvénient.

Quand le ministre aura trouvé une solution au problème des pêcheurs côtiers et des travailleurs des usines de conditionnement, en appliquera-t-il une semblable à tous les autres chômeurs qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage, qui ne peuvent pas trouver d'emploi, qui sont aujourd'hui dans l'impossibilité de satisfaire à leurs obligations et besoins financiers et que l'incurie du gouvernement réduit à l'assistance sociale?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, l'une des façons de résoudre le problème est de modifier les règlements concernant le nombre de semaines de pêche qui donne droit aux prestations. Il est évident que nous ne pourrions pas appliquer en général à toute une série d'autres professions la solution que nous envisageons pour les pêcheurs.